

# Ordonnance

Des généraux de monnaie

Aux gardes de la monnaie, du  
Commandant de nos seigneurs  
du grand conseil.

Sur la clôture des Boettes

Du 21 avril 1390.

Vous vous mandons  
que sans aucun delay ces lettres  
veues, vous cloiez les boettes d'or  
et d'argent de la dite monnaie,  
lesquelles vous soiez apporter  
à pain, sans aucun escheuement  
ce dans le premier may prochain  
venant si faire commandement  
aussi que qu'il en vienne d'autres

Je vous prie de lui en faire part  
de la part de la dame  
mouine de garder qu'il n'y ait  
deffait escriu apais le 2. d'auril  
1790.